

PRIORITE	NIVEAU DE DECISION	COTATIONS	NATURE	APPLIQUE en 2026	
<b>I. PRIORITES NATIONALES</b>					
<b>1</b>	Projet de salariés <b>les moins qualifiés</b> , à savoir : - les ouvriers et/ou les employés de niveaux 3 - et infra du cadre national des certifications professionnelles	5 points	<b>a) Priorités relatives au public cible</b>	OUI	
<b>2</b>	Projet de : - <b>salariés reconnus inaptes</b> - et/ou ayant engagé un processus de reconnaissance	1 point		OUI	
<b>3</b>	Projet de salariés des <b>entreprises de moins de 50 salariés</b>	1 point		OUI	
<b>4</b>	Projet qui cible une formation d'une <b>durée maximale de 1200 heures</b>	2 points	<b>b) Priorités relatives au projet de formation</b>	OUI	
<b>5</b>	Projet qui cible une formation certifiante portant <b>sur une partie seulement des blocs de compétences</b> constituant la certification, l'acquisition des blocs de compétences concernés devant permettre d'acquérir l'ensemble de la certification professionnelle enregistrée au RNCP.	1 point		OUI	
<b>II. PRIORITES REGIONALES</b>					
<b>6</b>	Projet proposant une <b>ingénierie de formation ou de parcours</b> valorisée en région figurant sur une liste définie par la Transition Pro - Parcours composé d'une <b>VAE</b> et d'une formation pour l'obtention de la certification. - Une formation qui suit l'obtention du <b>CléA</b> - Formation avec une mobilisation du <b>CPF</b> en amont permettant de présenter un parcours réduit - Formation se déroulant <b>Hors temps de travail</b>	1 point		OUI	
<b>7</b>	Projet intégrant un parcours de formation incluant un <b>cofinancement attesté par un partenaire</b> : Région, OPCO, DREETS, FSE... Ou un <b>cofinancement d'une entreprise en cas de mobilité EXTERNE</b> au minimum <b>15 jours ouvrés</b> de salaire en co-financement (soit sur la formation soit sur le stage) Ou un <b>cofinancement en mobilité interne équivalent à 30% du coût global</b> du dossier pour les entreprises de plus de 250 salariés, 20% pour les entreprises entre 50 et 249 salariés et 10% pour les entreprises de moins de 50 salariés	2 points		OUI MAJ CPI décembre 2025	
<b>8</b>	Projet ciblant : - un métier à fortes perspectives d'emploi (Liste validée par le CA de Transitions Pro Occitanie le 26/05/2026) <a href="#">Liste 2026 des métiers à fortes perspectives d'emploi et métiers émergents</a> - ou un métier émergent (Liste établie par France compétences 01.2026) <a href="#">Liste annuelle des métiers émergents ou en particulière évolution pour l'année 2026</a>	3 points	<b>c) Priorités relatives à l'emploi occupé ou au métier visé</b>	OUI MAJ CPI Juin 2026	
<b>9</b>	Projet de salariés en emploi dans un secteur d'activité dont le taux d'emploi diminue, figurant sur une liste définie par Transitions Pro Occitanie. <a href="#">Liste 2026 des secteurs d'activité dont le taux d'emploi diminue</a>	3 points		MAJ CPI FEV 2026	
<b>10</b>	Projet de salariés en : - contrat court (CDD, intérimaires, intermittents du spectacle) - et / ou à temps partiel (<121h34)	1 point		OUI MAJ CPI décembre 2025	
				OUI	